



AAPC n° 22_0503

Travaux d'entretien, de réparation et de rénovation des installations
hydrauliques, thermiques, électriques, de régulation et de télégestion des piscines
municipales de la Ville de **Marseille - 4 lots**

La question suivante a été posée par un candidat :

Question :

Dans les différents BPU, il y a une colonne "référence article candidat" A quoi correspond cette colonne? merci

Réponse :

Cette colonne permet aux candidats de renseigner les références de leurs articles, référence qui permettra à l'Administration de faire le lien avec les fiches techniques des pièces identifiées dans chaque BPU (articles surlignés en jaune) que les candidats doivent fournir conformément à l'article 4.2.1 du règlement de la consultation où elles sont également listées.

SUIVI DES MODIFICATIONS CONCERNANT LES DOCUMENTS DE LA CONSULTATION

En date du 18 janvier 2023, les documents de la consultation citée en objet ont été complétés comme suit :

ajout de 4 fichiers intitulés « fiche de remise » (une par lot), omis précédemment dans le DCE.

La date limite de remise des offres est inchangée.